

Monsieur  
le Président du Conseil européen  
Charles Michel  
Rue de la Loi / Wetstraat 175  
1048 Bruxelles  
Belgique



12. Décembre 2020

Monsieur le Président,

Dans les régions frontalières, l'Europe se construit au quotidien. La Grande Région (Sarre, Rhénanie-Palatinat, Lorraine - Grand Est, Grand-Duché de Luxembourg, Wallonie, Fédération Wallonie-Bruxelles et Communauté germanophone en Belgique) est une région frontalière qui se caractérise en particulier par le plus grand nombre de travailleurs frontaliers au sein de l'Union européenne. En 2019, près de 250 000 personnes ont franchi chaque jour une frontière dans la Grande Région. La coopération en Grande Région est étroite et propose de nombreux avantages à ses 11,6 millions d'habitants. Elle est basée sur six champs d'action : Mobilité et développement territorial; Éducation et apprentissage tout a long de la vie ; Tourisme et culture ; Économie et compétitivité ; Santé et questions sociales ; Sécurité ; Environnement et durabilité.

C'est précisément en raison de ce flux de frontaliers important et de la coopération intense que la Grande Région a été particulièrement touchée par certaines restrictions affectant la libre circulation adoptées dans le sillage de la crise sanitaire. Les décisions prises au niveau national concernant la fermeture de frontières, ou la réintroduction de contrôles dans nos régions, mais aussi les effets des régimes de quarantaine pour les résidents de certaines zones, ont considérablement impacté le quotidien des citoyens pour lesquels il va de soi de traverser régulièrement les frontières pour des raisons professionnelles, familiales ou privées.

En raison de la situation sanitaire actuelle, la coopération dans le domaine de la santé est au premier plan. Pendant la crise sanitaire, les partenaires de la Grande Région ont fait preuve d'une solidarité exceptionnelle. Ainsi, des patients venant de la France ont été par exemple hospitalisés en Grande Région pour cause de Covid-19. Actuellement, un plan pandémie transfrontalier est en cours d'élaboration par les partenaires de la Grande Région afin de pouvoir faire face à de futures crises. Concrètement, il prévoit de protéger la population, de ne pas

surcharger les différents systèmes de santé, de partager efficacement des données sur les infections de manière à permettre un traçage (« contact tracing ») réellement transfrontalier, de permettre l'entraide et de définir des bonnes pratiques. L'objectif est de limiter et/ou d'éviter la mise en place de confinements avec leurs conséquences négatives sur les composantes territoriales de la Grande Région et d'éviter une nouvelle fermeture des frontières ou d'autres restrictions directes ou indirectes à la libre circulation, conformément aux recommandations de l'Union européenne. Ensemble, nous voulons faire de sorte que l'aide médicale transfrontalière soit non seulement en temps de pandémie aussi naturelle que rendre visite à sa famille, faire ses courses ou aller au musée de l'autre côté de la frontière.

Tout comme d'autres régions frontalières, la Grande Région est une « Europe à petite échelle ». Aussi, pour assurer son bon fonctionnement, le Sommet de la Grande Région attache une grande importance à l'attention accordée par les institutions européennes à la Grande Région. Il les invite à prendre en considération le fait frontalier lors de leurs prises de décisions et projets de directives et règlements et à renforcer le dialogue avec les Etats nationaux pour que la particularité des régions frontalières soit prise en compte partout en Europe. En ce sens, je vous transmets ci-joint la déclaration du Sommet intermédiaire de la Grande Région du 18 juin 2020 sous présidence sarroise, intitulée : « L'union fait la force : continuons à renforcer la coopération ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil européen, l'expression de ma très haute considération.

Tobias HANS

résident du 17<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région

